

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 juillet 2023

**Délibération
N° 23.092.1**
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR -
CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES -
APPROBATION**

Date de la convocation : 28/06/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 4 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Michel SANCHEZ), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 juillet 2023

Tableau des effectifs – Mise à jour- Créations et suppressions de postes - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L2313-1, L5211-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de services, de créer les emplois suivants :

Filière administrative :

- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Filière technique :

- 1 Ingénieur principal à temps complet ;

Filière culturelle :

- 1 Bibliothécaire principal à temps complet ;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer des postes vacants ;

Filière administrative :

- 1 Attaché à temps complet ;
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Filière technique :

- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 Agents de maîtrise à temps complet ;
- 2 Adjointes techniques à temps complet ;

Filière animation :

- 1 Animateur à temps complet ;
- 1 Adjoint d'animation à temps non complet, 28 heures/semaine ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
2 Attachés hors classe ;
3 Attachés principaux ;
5 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
4 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
4 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
4 Rédacteurs ;
7 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
5 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
6 Adjoints administratifs ;

Filière technique :

3 Ingénieurs principaux ;
1 Ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
5 Techniciens (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
5 Agents de maîtrise principaux ;
3 Agents de maîtrise ;
10 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ;
21 Adjoints technique principaux de 2^{ème} classe ;
19 Adjoints techniques ;

Filière animation :

1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
3 Adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

1 Bibliothécaire principal ;
1 Bibliothécaire ;

Filière médico-sociale :

2 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE les créations et les suppressions de postes telles que présentées ci-dessus.

II. ARRÊTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants, au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

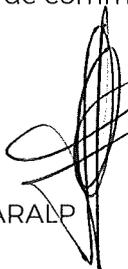
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **10 JUL. 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **10 JUL. 2023**

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09